



La Côte Saint-André  
Enseignement agricole public

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle  
et de Promotion Agricole

57 avenue Charles de Gaulle - BP 83  
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026

Numeré d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr  
Site internet : www.formagri38.fr



# BP REA

Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole  
Fiche RNCP38093



## Objectifs de la formation

Le BPREA permet d'acquérir les compétences nécessaires à la :

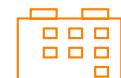
- > gestion de la production (apiculture, polyculture-élevage)
- > gestion de l'entreprise (économique, finances, création, commercialisation...)

Le BPREA confère la capacité à l'installation et permet l'obtention d'aides spécifiques ( DJA,...) pour les personnes de moins de 40 ans.

## Organisation et conditions d'accès à la formation

Au CFPPA/UFA deux voies sont proposées, la formation continue et l'apprentissage, selon votre âge et votre statut.

**Les parcours sont individualisés en fonction des acquis professionnels et du niveau de diplôme.**



(Calendrier disponible  
sur le site web)

TAUX RÉUSSITE 2025 : 89%  
RÉUSSITE SUR 3 ANS : %

SATISFACTION 2025 : 8,5/10  
SATISFACTION SUR 3 ANS : 8,2/10

INSERTION des diplômés à 1 an  
> 2024 : 75 %  
> 2022 : 83 %

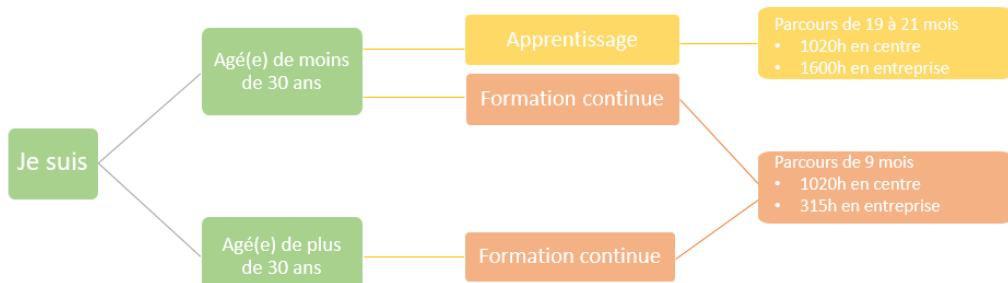
DURÉE  
> 9 mois

EFFECTIF  
> 15 à 25 personnes

PROCHAINE SESSION  
> Octobre 2026

DÉLAIS D'ACCÈS  
> Minimum 7 jours après obtention  
du financement ou de la signature du  
contrat d'apprentissage

CONTACT  
> myriam.morizur@educagri.fr



### Apprentissage

- > Avoir moins de 30 ans et / ou un statut de travailleur handicapé,
- > Signer un contrat d'apprentissage
- > Avoir un projet professionnel en agriculture à court ou moyen terme. (salarial ou installation)
- > Avoir confirmé son projet de reconversion professionnelle par une expérience pratique minimale.
- > Avoir au minimum un CAP et une année d'activité professionnelle

L'alternance propose des périodes en entreprise et des périodes en centre

### Formation continue

- > Obtenir un statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- > Avoir un projet professionnel en agriculture à court ou moyen terme. (salarial ou installation)
- > Avoir confirmé son projet de reconversion professionnelle par une expérience pratique minimale.

**Les périodes en entreprises doivent être effectuées dans une exploitation agricole.**

Dans le cadre du dispositif "former pour l'emploi" l'Union européenne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes participent au financement de la formation BPREA.

# Programme de la formation

Modules de formation	Contenus	Volume Horaire (indicatif)	Parcours Formation continue	Parcours apprentissage
C1	Se situer en tant que professionnel	70h	✓	✓
C2	Piloter le système de production	140h	✓	✓
C3	Conduire le processus de production dans l'agro-système	315h	✓	✓
C4	Assurer la gestion technico-économique	140h	✓	✓
C5	Valoriser les produits	70h	✓	✓
C6 et 7	Ucare 1 et Ucare 2 (selon projet du stagiaire)	140h	✓	✓
M8 et 9	Acquisition de gestes professionnels et stage	280h	✓	
M10 à 13	Suivi et accompagnement, remise à niveau en fonction du positionnement (maths, culture numérique).	35 à 70h	✓	✓

## Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour faciliter l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et études de cas.

## Conditions d'admission

- > Contacter notre établissement par mail [cfppa.cote-st-andre@educagri.fr](mailto:cfppa.cote-st-andre@educagri.fr) ou par téléphone 04 74 20 44 77.
  - > Avoir déposé auprès du CFPPA un dossier de préinscription via ce lien <https://app.hub3e.com/landing-page/121/candidature> ; votre demande sera enregistrée comme le notifiera l'accusé de réception par retour de mail dans les 5 jours ouvrés.
  - > Suivre une réunion d'information collective à laquelle vous serez invité, entre mars et juillet. L'objectif de ce temps est notamment de vous aider à bien choisir votre formation et à appréhender votre statut de prise en charge et vos possibilités de financement.
- Ces démarches peuvent être engagées tout au long de l'année.
- > Avoir un projet professionnel à court ou moyen terme.
  - > Avoir une expérience pratique minimum

## Tarifs et conditions financières

### Apprentissage

- > Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles), pour consultation des tarifs selon les OPCO : [www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/](http://www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/)
- Statut de salarié durant l'apprentissage.

### Formation continue

- > Entre 12 et 16 euros/heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans les 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible aux dispositifs de financement région et France Travail, au CPF et PTP (projet de transition professionnelle)...

## Le Diplôme s'obtient :

- > Par validation des unités capitalisables qui correspondent aux modules 1 à 9 inclus. Les UC sont valables 5 années et permettent une validation partielle, une acquisition progressive du diplôme,
- > Les blocs de compétences sont valables à vie et permettent une validation partielle.
- > Les évaluations s'appuient sur des situations de travail.
- > Le BPREA est un diplôme de niveau 4 (niveau baccalauréat), il donne la capacité à l'installation.
- > Ce diplôme peut être également obtenu par la voie de la VAE

## Débouchés et poursuites d'études

Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole a pour objectif l'insertion dans le milieu professionnel :

- > Création ou reprise d'entreprise agricole,
- > Salarier en exploitation agricole.

### Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdte Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSA ME Métiers de l'élevage
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage
- > Le BTSA GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ACTEA "Agronomie: du Conseil à la Transition des Exploitations Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...

